

A nous retourner

6^{ème} Randonnée du Comité des Fêtes de Monségur (47)

DIMANCHE 27 JUILLET 2014

110 kilomètres : départ à 9h00

INSCRIPTION

Casque, éclairage du quad et moto avec assurance obligatoires.

Echappement homologué obligatoire !

Equipement de sécurité fortement conseillé (bottes, gants, lunettes...)

Age minimum conducteur 16 ans, passager 12 ans.

Places limitées

Réservation obligatoire au plus tard **le jeudi 24 juillet 2014** inclus

Réservation à retourner accompagnée du règlement (chèque bancaire ou postal à l'ordre du Comité des Fêtes de Monségur) avec la **photocopie (obligatoire) de votre assurance** et le **règlement (au dos dûment complété et signé)** à l'adresse suivante :

GRANGE Jean-Paul

Gayral

47150 Monségur

Pour tout renseignement complémentaire appelez le **05.53.41.62.42**

Ou le **06.74.40.15.73** après 19h00

=====

NOM et Prénom.....

Quad ou Moto modèle et marque.....

Engagement SSV avec pique nique _____ × 30 € = _____ €

Engagement conducteur avec pique nique _____ × 30 € = _____ €

Passager avec pique nique _____ × 20 € = _____ €

Pique nique supplémentaire _____ × 15 € = _____ €

TOTAL _____ €

Que je règle par chèque à l'ordre du **Comité des Fêtes de Monségur**.

Récapitulatif :

Règlement de la randonnée (en pièce jointe) complété et signé

Inscription complétée (ci-dessus)

Photocopie de l'assurance du quad ou de la moto (**obligatoire**)

Chèque libellé à l'ordre du **Comité des fêtes de Monségur**

**6^{ème} Randonnée du COMITE DES FETES DE MONSEGUR (47)
DIMANCHE 27 JUILLET 2014**

Règlement de la randonnée

Article 1 : - La randonnée organisée par le comité des Fêtes de Monségur (47150) n'est en aucune façon une course ou une compétition sportive, l'idée de vitesse en étant totalement exclue, elle ne donnera lieu à aucun classement ni aucune remise de prix.

Article 2 : - Tous les quads ou motos effectuant cette randonnée, doivent être équipés d'un éclairage en état de marche, d'un système de freinage opérationnel et d'un échappement silencieux respectant les normes en vigueur.

Article 3 : - Tous les quads ou motos doivent être assurés.

Article 4 : - Tous les participants, conducteurs et passagers, doivent porter un casque durant toute la randonnée.

Article 5 : - Les participants à cette randonnée s'engagent à respecter le code de la route et à être en règle par rapport à la réglementation en vigueur. Les commissaires de courses, postés aux endroits jugés délicats, sont là pour vous aider ; le règlement du code de la route reste seul valable.

Article 6 : - Les participants s'engagent à circuler l'ord de la randonnée en respectant les règles élémentaires suivantes :

- L'indispensable respect de la sécurité sur l'ensemble du tracé emprunté
- La plus élémentaire des courtoisies à l'égard de toute personne rencontrée sur le parcours
- Le respect des sites traversés et de ses habitants en adoptant une allure modérée

Article 7 : - Chaque participant à la randonnée empruntera le parcours sous la seule et unique responsabilité selon une allure prudente. En cas de problèmes, vous devez appeler le numéro d'urgence (fourni au départ) et attendre les instructions des organisateurs. Le remorquage est interdit.

Article 8 : - Le parcours de la randonnée est autorisé **uniquement le dimanche 27 juillet 2014**. Toute personne utilisant ce parcours un autre jour, le fait sous sa seule et unique responsabilité et s'expos à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part des mairies des communes traversées et de la part des propriétaires de terrains privés.

Article 9 : - Chaque participants reconnaît ne pouvoir exercer à l'encontre du Comité des Fêtes de Monségur (47150) ou à l'encontre des propriétaires des terrains traversés et des chemins empruntés, aucun recours ou actions à la suite d'éventuelles conséquences dommageable liées à la participation à cette randonnée du **dimanche 27 juillet 2014**.

Article 10 : - Chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant l'intégralité de la randonnée.

Je soussigné(e) (Nom et prénom)

Demeurant à (adresse complète)

Téléphone :

Adresse Mail :@.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus, et m'engage sur l'honneur à le respecter et sait qu'un non respect d'un des articles, entraînera une exclusion définitive.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »